



Ville de
Pesmes

Forts de notre passé, acteurs de notre avenir.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juin 2023 à 18 heures 30

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE SEANCE

Date de Convocation	01/06/2023	Présents : Messieurs et Mesdames : Frédérick HENNING, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Catherine BOURGEOIS Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Virginie JURET, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	
Nombre de membres présents	12	Absents : Christian KITA, pouvoir à Frédérick HENNING, Christophe JACQUES, pouvoir à Agnès BRIAND, Jacques MARTIN-VERDIERE pouvoir à Maryse MOUGEL
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	15	

Secrétaire de séance : Laurent CARITEY

Demande d'ajout de 2 questions complémentaires à l'ordre du jour :

- Vente de bois façonnés
- Ouverture ligne de trésorerie

Les conseils valident à l'unanimité l'ajout de ces questions à l'ordre du jour.

QC1 – Vente de bois façonnés

Depuis plusieurs années, les arbres tombant dans la forêt communale sont coupés en 1 m3 et stockés aux soutes. Il est proposé d'en vendre aux habitants par lot de 5 stères maximum à 30 € le stère.

Approuvé à l'unanimité

QC2 – Ouverture ligne de trésorerie

Afin de faire face aux décalages de trésorerie dues aux lenteurs de versement des subventions et du FCTVA, le maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 50.000 €

Approuvé à l'unanimité

1 – Désignation membres AFAFAF

Tous les 3 ans, le conseil municipal doit nommer 3 représentants à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pesmes. Gérard MAURICE, Pascal MAURICE et Adrien DUVERNOY sont proposés

Approuvé à l'unanimité

2 – contrat SACEM

La commune a la possibilité de prendre un forfait à la SACEM pour les différentes manifestations organisées par elle sur la commune en mandatant les différentes associations. Le dossier sera approfondi mais le principe doit être validé

Validé à l'unanimité

3 – Engagement PEFC certification gestion durable de la forêt 2023-2028

La dernière certification PEFC France est échue et doit être renouvelé pour 5 ans. Elle valorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables.

Validé à l'unanimité

4 – Délibération Modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041512 : Subv GFP de rattach - Bâtiments et installations	70 200,00 €	
D 204182 : Subv org publics divers - Bâtiments et installations		19 137,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	70 200,00 €	19 137,00 €
D 21538 : Autres réseaux		52 318,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		52 318,00 €
D 231 : Forges		11 169,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		11 169,00 €
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		150,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		150,00 €
R 13258 : Subv. non transf. Autres groupements		12 424,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		12 424,00 €
R 773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale		150,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques		150,00 €

Validé à l'unanimité

5– Formulaire demande de plaque Jardin du souvenir au cimetière – Tarif 60 €

Le jardin du souvenir étant terminé, et afin d'harmoniser les plaques sur la stèle, la commune propose un modèle type de plaque gravée à 60 €

Validé à l'unanimité

6 – Projet Bibliothèque

La présentation du projet en phase APD est faite. Les plans et les façades y compris les difficultés liées à l'intégration paysagère sont présentées. Un point estimatif subventions est fait dans l'attente de l'engagement de tous les financeurs. Les évolutions du projet sont présentées.

7– Subventions aux associations

À la suite de la réunion de la commission, certaines modifications ont été évoquées et doivent être approuvées. Deux nouvelles associations se voient cette année bénéficier d'aides financières. Une participation financière au séminaire d'architecture est également proposée

Validé à l'unanimité

8– Demande FNADT 2023 France Services

L'Etat finance à hauteur de 30.000 € France Services et une demande doit être déposée sur une plateforme dématérialisée pour pouvoir bénéficier de cette aide

Validé à l'unanimité

9– PLUi JURA NORD

Une information est faite sur le dossier qui est en phase de consultation des Partenaires Publics Associés. Le maire est chargé d'émettre un avis.

Confirmé défavorable à l'unanimité

10– Tarif salle d'honneur occupation exceptionnelle

De façon exceptionnelle, pour des stages payants, il est proposé de mettre la salle d'honneur à disposition pour un forfait de 50 €

Validé à l'unanimité

11– Convention Centre de Gestion pour déontologue des élus

Pour faire suite à l'obligation pour les communes de désigner un référent que tout élu local peut consulter pour tout conseil utile, le Centre de Gestion a proposé la signature d'une convention permettant la désignation de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences. Aucune tarification n'est effectuée tant que le service n'est pas sollicité

Validé à l'unanimité

12– Avenant Convention voûtes CAP

Pour faire suite à l'installation des WC dans les voûtes, il convient de modifier la convention d'utilisation des voûtes signée par CAP en rédigeant un avenant pour préciser cette nouvelle mise à disposition.

Validé à l'unanimité

13– SIVOSEP : Mise à disposition vieux ordinateurs

La présidente du SIVOSEP a sollicité la commune pour un retour de mise à disposition et une mise au rebut de vieux ordinateurs inutilisés de l'école pour en faire don à la mission locale et leur donner une seconde vie

Validé à l'unanimité

14– SIVOSEP : convention refacturation réciproque des coûts

En 2017, une délibération avait été prise au SIVOSEP concernant le partage des dépenses chauffage, eau et électricité, certains compteurs étant à la fois sur des bâtiments communaux utilisés par la commune et par le SIVOSEP. Au vu des relevés, les dépenses d'eau et de chauffage (combustibles, maintenance et réparations) de la commune représentant environ 20% des factures payées par le SIVOSEP, il est proposé d'établir un avenant avec cette quote-part, étant entendu que la commune prend en charge toute fuite ou dysfonctionnement sur ses bâtiments qui pourrait entraîner des augmentations excessives de factures

Validé à l'unanimité

Séance levée à 21h30

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Henning
Frédéric HENNING